



Mois sans tabac 2026

Compte rendu de la réunion de lancement – 1er juillet 2026

Ordre du jour

1. Eléments introductifs
2. Campagne nationale Mois sans tabac
3. Campagne régionale Mois sans tabac
4. Présentation de la démarche école de santé sans tabac

1. Eléments introductifs

Cette réunion régionale, organisée en partenariat avec l'ARS Paca, fait suite à la réunion nationale organisée le 24 juin dernier par Santé publique France à l'attention des structures régionales ambassadrices en charge du Mois sans tabac ainsi qu'aux ARS pour présenter les contours de la campagne 2026.

Pour rappel, la campagne Mois sans tabac est une campagne nationale mise en place depuis 2016 et reconduite depuis, chaque année. Nous en sommes à la 11^{ème} édition.

Elle s'inscrit dans le cadre du programme national de lutte contre le tabagisme, qui comprend différentes mesures, comme l'augmentation du prix du paquet de cigarette, l'imposition d'un emballage neutre, le remboursement des traitements de substituts nicotiniques.

Cette campagne de marketing social a pour objectifs l'incitation et le soutien à l'arrêt pendant un mois via une campagne de communication déployée par SpF, la mise en avant d'outils d'aide à l'arrêt via Tabac info services et la mobilisation des acteurs par la mise en place d'actions directement auprès de leur public.

Dans chaque région, un ambassadeur est nommé afin de déployer et relayer la campagne nationale au niveau régional, au plus près des acteurs qui vont mener des actions de terrain.

Nous remercions notre partenaire ARCA-Sud pour la réalisation de la bibliographie avec les dernières actualités tabac.

2. Campagne nationale Mois sans tabac

2.1. Un contexte particulier

Deux initiatives gouvernementales impactent l'exécution du programme de travail 2026 de Santé publique France :

- En janvier 2026, une décision a été prise concernant le portage des campagnes de prévention, dont le Mois sans tabac. Les campagnes de santé publique portées par Santé publique France seront désormais portées par le Ministère chargé de la santé et la Cnam. Le périmètre et les modalités ne sont pas encore arrêtés à ce stade (mission Igas en cours)
- Une réforme de la communication de l'Etat souhaitée par Matignon, opérationnalisée par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Ces décisions ont d'ores et déjà conduit à :

- La suppression de certaines campagnes 2026 (ex : rediffusion de la campagne « les Tentatives » prévue en mai-juin 2026)
- Une baisse du budget alloué à certaines campagnes (baisse de 40% des engagements en 2026 par rapport à 2024, imposée à tous les opérateurs)

Concernant les implications directes sur la campagne Mois sans tabac :

- Un brief tardif des agences de communication de SpF qui entraîne un retard dans le planning de préparation de la campagne estimé à 2 mois et demi
- Une baisse budgétaire, avec pour conséquence un dispositif de communication de moindre ampleur (-40%)
- Une édition 2026 qui sera une rediffusion du dispositif de 2025 avec quelques optimisations suite aux bilans et évaluations. Cependant, l'objectif sera de préserver au maximum l'impact de la campagne, en particulier auprès des fumeurs défavorisés au niveau socio-économique. Les arbitrages financiers se feront au regard de cet objectif

2.2. Dispositif de communication

Au vu des coupes budgétaires, le dispositif de communication de la campagne 2026 sera de moindre ampleur, avec la suppression de certains dispositifs médias.

L'opération spéciale avec l'émission la France a un incroyable talent est reconduite car les évaluations ont démontré l'efficacité de ce média et de son impact sur l'incitation à l'inscription à Mois sans tabac.

Globalement la campagne 2026 reprend une grande partie des éléments de la campagne de l'année dernière.

2.3. Dispositif de commandes des outils

Celui-ci reste inchangé, mais subira également la baisse budgétaire. Même si le nombre des outils restera conséquent, les seuils des commandes seront abaissés. C'est pourquoi, il sera conseillé de faire ses commandes dès l'ouverture du site.

Les commandes se feront, comme chaque année, à partir du site partenaires Mois sans tabac :

- Ouverture des commandes le 15 septembre. L'information sera transmise via notre lettre d'information
- Il faudra **obligatoirement créer un nouveau compte** avec de nouveaux identifiants. Les identifiants de l'année dernière auront été supprimés par SpF.
- Il faudra effectuer **une commande par service**. Exemple : si vous êtes une association ou établissement avec différents services/antennes, chaque service/antenne devra créer un compte
- Seuils élevés les 15 premiers jours, puis ils baisseront au fur et à mesure
- Délais de livraison : 10 jours

Point de vigilance : pour éviter tout gaspillage, il faut bien préparer en amont le nombre d'outils que vous souhaitez commander. S'il vous reste des outils de l'année dernière, ces derniers sont **toujours valables**.

3. Campagne régionale Mois sans tabac

3.1. Les axes de travail :

Le CRES poursuit ses missions d'ambassadeur auprès des professionnels de terrain pour relayer la campagne au niveau régional et les accompagner dans la mise en place d'actions de terrain, ainsi qu'auprès des fumeurs et de leur entourage.

3.2. L'accompagnement des acteurs

Le CRES, en partenariat avec les comités départementaux d'éducation pour la santé se mobilisent de nouveau cette année pour accompagner, informer et former les professionnels de la région :

- Proposition de temps de sensibilisation
- Accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre des actions, notamment pour les réponses aux appels à projet
- Proposition de formation par le CoDEPS13 et les CoDES :
 - ✓ Repérage précoce et intervention brève (RPIB)
 - ✓ Entretien motivationnel
 - ✓ Prescription de substituts nicotiniques.
 - ✓ Thérapies comportementales et cognitives
 - ✓ Organisation de webinaires thématiques : la programmation est en cours

3.3. Le défi inter-structure

Le CRES reconduit cet année le défi inter-structures, mais en partenariat avec ARCA-Sud et uniquement à destination des établissements de santé engagés dans la démarche Lieux de santé sans tabac.

4. Présentation de la démarche Ecole de santé sans tabac

Présentation faite par Mme Melissa Pourcel, Chargée de projet au Réseau de prévention des addictions (RESPADD). Cette démarche est déployée dans les écoles volontaires de formation des professionnels de santé : infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sage-femmes, préparateurs en pharmacie...

Elle a pour objectifs de :

- Promouvoir des environnements sans tabac
- Former les futurs professionnels des écoles de santé à la prévention du tabagisme, au repérage précoce/intervention brève et à la prise en charge initiale des fumeurs
- Contribuer à l'arrêt et prévenir l'entrée dans le tabagisme des étudiants et professionnels des écoles de santé